

# Actualité Douai

## Le syndicat Sud prêt à assigner Renault-Douai en justice

lundi 21.09.2009, 04:44 - La Voix du Nord



S'ils ne sont réintégrés dans leurs droits, des opérateurs iront devant les prud'hommes. PHOTO ARCHIVES ÉMILIE DENIS

### | CONFLIT |

Le syndicat Sud Renault-Douai est prêt à traîner la direction en justice pour « réintégrer des salariés dans leurs droits ».

La balle est dans le camp de la direction de l'usine Renault-Douai. « Passé un délai de huitaine (...) mes clients retrouveront leur liberté d'agir en justice », a écrit, le 16 septembre, l'avocat du syndicat Sud Renault-Douai au directeur des ressources humaines. Le 24 septembre donc, si « la sanction pécuniaire » n'est pas levée, le syndicat Sud lancera une procédure devant le tribunal de grande instance de Douai. Pour « sanction pécuniaire interdite et entrave au droit de grève », explique Lionel Lerèche, secrétaire général de Sud Renault. Pour faire bonne mesure, des salariés lésés saisiront le tribunal des prud'hommes de Douai. « Et ce n'est pas ce qui manque, les opérateurs lésés », dit Lionel Lerèche, avançant un nombre : « Plus de cinq cents ».

Le différend est né en juillet. Les samedis 11 (équipe A) et 18 juillet (équipe B), la direction rappelle des ouvriers sur les chaînes d'assemblage. Ce n'est pas du goût de quelques syndicats, dont Sud, qui ripostent par un mouvement de grève d'une heure au minimum, pouvant aller jusqu'à une journée pour les deux samedis considérés. Arguments avancés ? Les accords de flexibilité seraient gelés par le « contrat social de crise » en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 (des mesures visant à atténuer la portée de la baisse d'activité pour les salariés touchés). Quant au jour de chômage partiel indemnisé, calé le 13 juillet, deux jours après l'un des samedis passé à visser des boulons, il est considéré comme malvenu.

Les non grévistes ont été payés 23 jours, plus une prime de 10,42 euros, et le samedi travaillé a été compté en capital temps collectif (CTC). Rien à redire. Par contre, les grévistes ont constaté, effarés, que le samedi avait été déduit de leur temps de travail et placé d'autorité en CTC. « Aucun accord collectif dans l'usine ne permet de transformer de la rémunération en jour de CTC », résume l'avocat de Sud. « Les chefs d'équipe sont incapables de nous expliquer les mouvements sur nos fiches de paie », raconte un syndicaliste Sud. Un des perdants. « 130 euros (en brut) en moins sur ma paie. » •

BERTRAND BUSSIÈRE